

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace).....	50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3 ^e page.....	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Notre nouveau Feuilleton

Samedi nous commencerons la publication de l'épouvantable roman

LE PETIT JACQUES

de Jules CLARETIE, de l'Académie Française.

Nous aurons le très vif plaisir de publier dimanche, un remarquable article de notre éminent collaborateur D.-A. F.

LES ÉVÉNEMENTS

L'odieux attentat contre Clemenceau. Va-t-on laisser les bolcheviks et les demi-bolches saboter notre Victoire? — Il faut entretenir « le souvenir »! — L'infamie des Boches. Un document unique publié par « l'Illustration ». — Les grèves anglaises. Gare aux Bolcheviks!...

Le télégraphe nous apportait hier, au début de l'après-midi, une pénible nouvelle que nous avons aussitôt répandue en ville par un supplément gratuit : M. Clemenceau a été victime d'un attentat.

Un individu a tiré sur lui neuf coups de revolver. Sept balles ont atteint la voiture, une le président à l'épaule. La blessure serait heureusement sans gravité.

La première impression du public a été un sentiment de joie intense de savoir que la vie du grand homme d'Etat n'est pas en danger. Puis, la foule, secouée d'une violente colère, a bruyamment manifesté contre l'agresseur.

Au moment où nous écrivions, nous savons peu de choses de ce dernier. Ce serait un jeune homme de 20 ans, ébéniste de son état et se prétendant anarchiste. Il regretterait, simplement, de ne pas avoir tué Clemenceau!... S'il ne s'agit d'un fou, le meurtrier ne peut être qu'un instrument. Un jeune homme de 20 ans ne connaît rien de la vie, il n'a aucune raison d'en vouloir au grand et noble vieillard qui a conduit le pays à la Victoire. Il est même certain que toute notre belle jeunesse de France, enthousiaste pour tout ce qui est grand et généreux, professe un culte profond pour celui qui, à un moment critique, saisit la barre du navire désarmé, pour le conduire d'une main sûre au port convoité.

Seuls les internationalistes, les Bolcheviks ou les demi-Boches, qui avaient misé sur la victoire allemande, vraieraient d'un œil satisfait la disparition du patriote averti qui ne veut pas laisser juguler son pays, du grand Français qui veut gagner la paix après avoir gagné la guerre.

Il y a donc de grandes chances pour que l'assassin soit l'instrument d'un groupe d'antipatriotes. La justice fera la lumière, complète, totale, il faut l'espérer. En attendant, nous souhaitons ardemment, avec tous ceux qui placent la France au-dessus de tout, qu'on serre la vis à tous les clans d'internationalistes qui travaillent de leur mieux à saboter la Victoire.

La liberté, soit. Personne ne conteste qu'elle doit être complète. Mais est-ce respecter la liberté que de laisser tous les demi-bolches mener, chez nous, l'active campagne que l'on sait en faveur des bandits d'Outre-Rhin. Qu'on demande l'avis de nos héros, ceux poilus. Ils ont bien le droit de l'exprimer!...

Le Comité Duplex voudrait qu'à l'égard des Barbares nous sachions nous souvenir et maintenir chez nos enfants la haine sacrée du Boche assassin. A-t-il tort? Qui oserait le soutenir. En tout cas l'argumentation vaut d'être lue.

« Une des qualités des Allemands — pourquoi ne pas les reconnaître, comme leurs défauts — c'est la mémoire. C'est en se souvenant de leurs défaites qu'ils ont préparé leurs revanche. S'ils se sont relevés après l'éna, ce fut en enfonçant dans la tête des hommes et des enfants qu'il fallait travailler et haïr le vainqueur. Ce qui fera peut-être encore leur force demain, c'est qu'ils ont gardé cette volonté du souvenir, et que dès

maintenant leurs professeurs, leurs dirigeants, tous ceux qui ont une influence sur la masse, parlent ouvertement de revanche, pour mieux établir la grandeur de l'Allemagne. Et cependant ce peuple n'a en vérité pas souffert de la guerre. Entendez par là qu'il n'a pas vu entrer chez lui les troupes victorieuses, que ses villes n'ont pas été systématiquement rasées, ses usines détruites, ses femmes et ses filles violées, ses trésors d'art pillés, volés, incendiés, bref qu'il ignore tout ce que la Belgique, le Nord de la France, la Serbie ont souffert par lui.

Que serait-ce s'il avait eu à subir ces horreurs! De quelles clameurs indignées ne retentiraient pas tous les échos de l'univers, et quelles leçons de souvenir ne donneraient pas les éducateurs boches à leurs élèves. On les conduirait sur place contempler les ruines, les détresses, et on soufflerait dans leurs âmes, en même temps que la haine contre les auteurs de ces maux, la volonté de les venger un jour.

Chez nous... hélas, l'exemple vient de trop haut! Il s'est trouvé un homme qui a dit ne pas vouloir assister de trop près à ces scènes de désespoir pour ne pas mourir dans son cœur un sentiment quelconque de haine contre un autre homme!

Et cet exemple déjà est suivi. A Berne des gens, se disant représentants de certains milieux français — ils le disent mais reste à savoir s'ils le seront encore après les prochaines élections — ont accepté de ne pas regarder en arrière... d'oublier toute haine; et de ne penser qu'à l'avenir!!! Vous comprenez quel avenir, celui où tout le monde s'embranchera, où les filles des victimes s'offriront aux fils des bourreaux pour cimenter je ne sais quelle monstrueuse union. Quelle aberration! L'homme dans la vie qui ne sait ni aimer ni haïr n'arrive jamais à rien. Le peuple qui fait abandon de sa puissance de haine ou d'amour ne vit pas. Nous, ayons au contraire une volonté et agissons. Hâissons de toutes nos forces nos ennemis, pour mieux aimer notre patrie, et ses vrais amis.

Loins de fuir ou d'oublier les spectacles de ruine, nous voudrions voir demain, sur ces lieux témoins de tant d'horreurs et aussi de tant de gloire, voir acheminer les caravanes scolaires, conduites par les poilus héros de l'épopée. Et la première chose que l'on inculquerait à ces âmes d'enfants, ce n'est pas l'amour bête de l'humanité en général, mais la haine raisonnée de nos ennemis, car entre eux et nous la lutte n'est pas finie... Elle est à peine suspendue, encore n'est-ce pas certain.

Ici, nous ne partageons pas l'avis de notre confrère. Nous aimons à croire qu'on parviendra, par une Ligue des Nations puissante, à mettre un terme aux tueries. Mais ce n'est pas une raison pour laisser ignorer à nos petits neveux les souffrances atroces dont les Boches nous ont abreuvés.

On sait que la Conférence de la Paix a eu communication d'une brochure établie par le Commandement allemand au sujet de la destruction systématique de l'industrie française.

Cyniquement cette brochure expose qu'il faut anéantir nos usines : 1° pour supprimer toute concurrence aux maisons allemandes 2° pour créer un débouché nouveau, après guerre, aux constructeurs allemands.

L'ouvrage fournit quelques détails sur les premiers résultats obtenus. Il détaille complaisamment l'anéantissement total des tissages du Nord. Il se réjouit des ruines accumulées; elles suppriment notre industrie et elles ouvrent un avenir réjouissant à l'industrie allemande.

Lisez cet aven d'un effroyable cynisme :

« L'industrie française aura perdu pendant la guerre maints débouchés. Pour les reconquérir et pour savoir tirer parti du coup terrible subi par l'industrie du tissage dans les régions occupées, il est particulièrement important pour l'Allemagne de remettre en marche, aussi rapidement que possible, après la guerre, ses tissages intacts, grâce à la prompte acquisition de matières premières et de fils.

« Si les relations de politique commerciale entre la France et l'Allemagne se présentent sous un jour assez favorable, un débouché d'une importance énorme, notamment pour les constructeurs allemands de machines destinées à l'industrie textile, doit s'ouvrir dans le Nord de la France. »

L'illustration a eu la bonne fortune de se procurer un document unique qui illustre l'infamie des Boches. Au milieu d'une immense usine dont le sol est jonché de ferrailles brisées, de cylindres écrasés, d'engrenages morcelés, se dressent 15 soldats de Guillaume armés d'énormes marteaux. Ils sont commandés par un sous-off portant la croix de guerre, noblement gagnée, sans doute, dans cette œuvre de vandalisme. Les démolisseurs ont interrompu un instant leur sinistre besogne pour poser devant l'objectif. Le but est délicat. On a voulu envoyer au propriétaire de l'usine, M. Cattelain de Cambrai, des nouvelles de son tissage par cette réjouissante photographie. Nos ennemis ne songeaient pas, à ce moment où ils se croyaient sûrs de l'avenir, qu'ils nous fournissaient un document qui fixerait le monde sur leur Kolossal infamie!...

Et ces gens-là nous disent à Berne : Ne regardons plus le passé; tournons nos regards vers l'avenir. Ces bandits déclarent qu'ils ne nous doivent rien, le mal ayant été fait par l'empire déchu. Et il y a des Français qui secondent ces Barbares dans leurs ignobles prétentions. Qu'en pensent nos poilus?

Nous estimons nous, avec l'illustration, que l'Allemagne doit payer, restituer, d'une façon imputable. « Elle nous a volé des machines; qu'elle nous les rende. Elle a brisé méthodiquement nos outils, nos charnières, nos métiers; qu'elle nous livre, nombre pour nombre, ses métiers, ses charnières, ses outils. Nous n'avons pas à prendre en considération les nécessités de son activité économique quand il s'agit de ressusciter la nôtre, tuée par elle avec les raffinements d'un calcul qui s'est dénoncé lui-même. Elle doit payer et il nous appartient de choisir le mode de paiement, le seul efficace par ses effets immédiats.

C'est cela même. L'Allemagne a voulu nous anéantir. Elle a manqué son coup. Elle doit payer la casse jusqu'au dernier centime. Il serait monstrueux de vouloir faire payer les victimes.

Une véritable épidémie de grèves s'abat sur l'Angleterre. Cheminots, mineurs, ouvriers des constructions navales, mécaniciens... cessent tour à tour le travail.

Il semble bien qu'un esprit nouveau souffle sur les corporations car ces grèves, contrairement à tous les précédents, éclatent soudainement, sans pourparlers et en dépit des efforts des chefs des syndicats. Cette façon de procéder étonne chez des corporations parfaitement organisées et qui, jusqu'ici, avaient fait preuve d'une remarquable discipline. Elle surprend bien davantage quand on connaît les améliorations incroyables obtenues par les intéressés, quand on sait que leur situation est d'une prospérité inouïe, inconnue dans les autres pays de l'Entente.

Une enquête approfondie a permis d'établir que cet état de choses est le résultat d'une campagne intense du clan internationaliste. Boches et Bolcheviks multiplient leur propagande dissolvante. De nombreux émissaires Russes ont été arrêtés. On espère, sous peu, enrayer l'œuvre de désagrégation commencée.

Le Parlement anglais vient d'examiner la situation. Il ressort des débats que les plus ardents à troubler le travail et à prêcher la guerre contre les employeurs sont justement ceux qui réclamaient à grands cris, pendant les hostilités, une paix avec l'Allemagne, ruineuse pour l'empire britannique.

Ce sont donc bien les anarchistes, soudoyés par les Boches et les Bolcheviks, qui s'efforcent de troubler l'ordre dans les pays alliés... quand ils ne cherchent pas à créer le gâchis en assassinant les hommes d'Etat capables de tenir tête aux perfides et incessantes manœuvres de nos ennemis. Va-t-on laisser longtemps, dans les

pays alliés, pleine liberté à ces bandits? Vont-ils pouvoir plus longtemps faire, chez nous, l'œuvre des Boches? Et les poilus qui ont vaincu les Barbares à la frontière, ne prendront-ils pas au collet tous les suspects, où qu'ils se trouvent pour les bouter hors de France, d'Angleterre ou d'Italie. La chose pourrait bien se produire si la patience de nos gouvernants tournait à la faiblesse coupable....

A. C.

INFORMATIONS

L'attentat contre Clemenceau

Le lâche attentat commis contre M. Clemenceau et quelques détails sur cet attentat, furent connus à Cahors mercredi à 2 heures par une dépêche de Paris-Télégrammes adressée au Journal du Lot.

Peu après, vers 3 heures 1/2, nous recevions des détails complémentaires que nous publions dans une édition spéciale. L'émotion fut grande parmi la population cahorçaise comme elle l'a été dans toute la France républicaine et patriote.

Depuis sept mois Cottin songeait à tuer Clemenceau

Cottin exerce la profession de menuisier. Il se proclame anarchiste, solitaire et scientifique. Il se vante d'avoir chez lui tous les ouvrages d'Auguste Comte et des ouvrages de science sociale. Il revendique seul la responsabilité de son acte. Il voulait faire disparaître ajoute-t-il, l'homme qui prépare une nouvelle guerre.

« Je suis anarchiste intégral, ami des hommes, sans en excepter les Allemands, amis de l'humanité et de la fraternité. »

Il y a environ sept mois, ajoute-t-il, qu'il songe à tuer M. Clemenceau, qu'il considère comme le plus grand ennemi de l'humanité.

Il y a quelques jours seulement qu'il s'est déterminé à mettre son projet à exécution. Dans ce but, il est allé rue Franklin, pour se rendre compte des dispositions dans lesquelles il pouvait, avec le moins de risques possible, atteindre le président du Conseil.

« J'avais pris soin, dit-il, depuis plusieurs jours déjà, de me renseigner sur l'habitation de M. Clemenceau, et je trouvais, entre parenthèses, que c'est une maison bien simple pour un si haut personnage. Elle est bien « moche », a-t-il dit textuellement.

Le président l'échappa belle

Les magistrats ont saisi les vêtements que portait M. Clemenceau. Ils conservent la trace de quatre projectiles, un au coude droit, un à la hanche, deux autres dans la partie supérieure du dos. Seul l'un de ces derniers a blessé le président.

Le meurtrier prépara sa fuite

M. Tanguy, commissaire aux délégations judiciaires, a perquisitionné à l'hôtel garni où habitait Cottin, 90, rue d'Orléans, à Montrouge. Cottin avait donné congé à son propriétaire et préparé une malle qu'il devait prendre pour s'enfuir, son coup fait. Cette malle ne contenait que quelques hardes et des brochures anarchistes.

Le moral du Président

Quelques instants après l'attentat, recevant un de ses collègues, dont l'amitié lui est particulièrement chère en raison de l'affection fidèle et le dévouement constant qu'il lui manifeste toujours, il lui dit souriant : « Vous voyez, le mahradjah de Birka-mir nous avait invité à aller chasser le tigre dans son pays. Eh bien! ce sont les anarchistes qui ont chassé le tigre », mais ils l'ont manqué ».

Le président a toute sa lucidité et garde une entière maîtrise de pensée. Il parle avec un absolu sang-froid de son état pathologique, qu'il analyse en médecin averti comme s'il s'agissait d'un patient inconnu.

Vers l'armistice définitif

On confirme que le maréchal Foch est maintenant en possession des conditions militaires et navales à imposer aux Allemands dans l'armistice définitif prochain et qu'il pourra les soumettre à la Conférence aux représentants des grandes puissances dès vendredi prochain.

L'Allemagne a livré 1.000 wagons citernes

Le maréchal Foch vient de faire connaître au commissaire général aux essences et combustibles que la totalité des 1.000 wagons citernes, dont il avait réclamé la fourniture par l'Allemagne, est aujourd'hui livrée.

Les mesures ont été prises pour éviter tout retard dans l'emploi d'un matériel particulièrement utile à la vie industrielle du pays.

Il y a lieu, d'autre part de noter que, dans ce nombre de 1.000 véhicules, ne sont pas compris les wagons citernes qu'ont pu saisir les services ennemis en pays d'occupation à différents industriels français ou belges.

L'affaire Humbert

M. André, premier président à la Cour d'appel, a recueilli, on le sait, la déposition du Président de la République dans l'affaire Humbert.

Cette déposition, dit un de nos confrères, a porté notamment sur un propos de M. Poincaré : celui-ci, au cours d'une visite aux armées, aurait déclaré au général Nivelle qui en a témoigné :

« Humbert, nous le tenons; avec ses petites annonces, il a renseigné l'ennemi. »

Le brillant second expulsé

Le Pesti-Hirlap, d'après une information de source sûre, annonce que le secrétaire d'Etat Renner s'est rendu auprès de Charles I^{er} et l'a prié de quitter Eckartsau pour Amstetten, ou de choisir une résidence à l'étranger.

Le Conseil d'Etat a pris cette mesure pour parer au danger que pourrait créer la propagande contre-révolutionnaire entreprise par l'entourage de l'ex-empereur.

Les Bolcheviks battus en Ukraine

Des régiments ukrainiens ont infligé, à vingt kilomètres de Kieff, une lourde défaite aux bolcheviks. Le gouvernement ukrainien, qui s'était provisoirement retiré à Vinnica, est rentré à Kieff.

Les bolcheviks ont été également défaits dans l'est de l'Ukraine. Kharkoff, Polta, Iekaterinoslaff sont aux mains des Ukrainiens.

Chambre des Députés

Séance du 18 février

Dans la séance du matin, la Chambre discute les interpellations sur la démobilisation. M. Lafont fait entendre diverses critiques sur la façon dont la démobilisation a été faite; mais il ajoute qu'aujourd'hui, grâce à des mesures, le renvoi des mobilisés est plus régulier. Il regrette qu'on n'ait pas encore payé l'indemnité de démobilisation.

MM. Paisant, Nadi parlent dans le même sens. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre s'occupe de la loi sur les pensions. L'article 22 dit que les ascendants auront droit à la pension s'ils ne sont pas inscrits au rôle de l'impôt général sur le revenu.

M. Lafont demande que la pension soit accordée aux femmes d'origine française, à moins que leurs maris ne soient de nationalité ennemie.

Les articles 23 et 24 sont renvoyés à la commission. L'article 25 fixe le taux de la pension pour les ascendants : 300 pour le père, 600 francs pour la mère et 300 francs pour la mère veuve remarquée.

M. Jean Bon propose de refuser la pension à la mère veuve remarquée. La proposition est adoptée. Une pension de 600 francs est votée pour le père et la mère conjointement. La discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 19 février

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion du projet de loi relatif à la démobilisation.

Après des observations présentées par MM. Nadi, Delahaye, M. Deschamps dit qu'il fera le nécessaire pour activer la démobilisation.

Un ordre du jour de confiance est voté.

En ouvrant la séance de l'après-midi, M. Monestier annonce l'atten-

tat contre Clemenceau et flétrit un pareil acte de banditisme. Toute la Chambre s'associe à cette protestation.

Puis MM. Dupêche, Guichard, Brun, Thomas, développent leurs interpellations sur le ravitaillement. M. Boret répond aux divers orateurs.

Un ordre du jour de confiance est voté.

Sénat

Séance du 18 février

M. Chéron interpelle sur la vie chère. Il dit que la situation est pénible pour les démobilisés. Il se plaint que les pouvoirs publics ne connaissent pas exactement l'étendue du mal et surtout les causes générales de la situation.

M. Chéron dit qu'il faut intensifier la production, restituer aux besoins de la nation les immenses stocks que détient l'Etat, rendre au commerce sa liberté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

CHRONIQUE LOCALE LA VIE CHÈRE

M. Chéron a parlé, mardi, au Sénat, des mesures à prendre contre la vie chère. Il a demandé que l'Etat rende la liberté au commerce et qu'il mette à la disposition de la nation les stocks immenses de denrées que détient encore l'intendance.

Les journaux ont annoncé que très prochainement M. Clemenceau avait décidé d'installer des « barraques » où ces stocks nationaux de denrées seraient vendus au public à un prix raisonnable. Il faut espérer que Paris seul ne profitera pas de l'aubaine et que nos régions qui ont pâti ne seront pas oubliées.

Mais pour obtenir une partie de ces stocks, le simple désir, voire le besoin manifesté par le consommateur ne seront pas suffisants, nous dit-on!

Ah! ça, faudra-t-il comme en toutes choses, l'intervention... de nos maîtres! Le public devra-t-il attendre le bon vouloir de hauts fonctionnaires ou des politiciens pour être servi, pour qu'on lui accorde ce dont il a besoin, ce qui lui est dû?

Dans tous les cas, il y a une chose que la population souhaite ardemment : c'est de ne plus voir dans les administrations, commander des gestionnaires d'occasion dont l'incompétence ou le plus souvent l'appât forcé du gain étaient et sont notoires.

Certes, il fut nécessaire de demander des renseignements, des conseils à des « hommes du métier ». C'eût été sottise, en effet, que de charger des marchands de cotonnade de faire la réquisition des vins ou de déléguer un marchand de vins au contrôle des foins ou des capotes. Dans l'administration militaire, ces faits-là furent courants, et paraissent même normaux : du moment que les titulaires étaient coiffés d'un képi à galon d'or, ils étaient déclarés capables de tout savoir, de remplir n'importe quelle mission.

Aussi, on sait qu'il est impossible de dire le nombre des mécomptes et la quantité de gaspillages.

Seulement, s'il était nécessaire de faire appel à des compétences, à des gens du métier, ce n'était pas une raison pour leur accorder des pouvoirs extraordinairement étendus, des avantages considérables, notamment tous les moyens de transports et de leur permettre d'emmagasiner chez eux des stocks énormes de denrées qui, en fait, auraient dû être mises à la disposition de toute la population.

M. Chéron, au Sénat, a préconisé la coopération; c'est certainement le mode le meilleur pour régulariser les marchés, faire baisser le prix de la vie. Ses conseils seront-ils suivis. Ce serait à souhaiter; mais c'est bien la centième fois qu'on en parle et les mercantis sont toujours les premiers servis quand même.

L. B.

Télégramme-express !...

Notre second télégramme de mardi, (n° 43498), remis à la poste de Paris à 13.45, nous est parvenu à 20.30.

Nous ne songeons pas à protester : au lieu de SEPT heures 15, il eût pu rester en route jusqu'au 31 décembre prochain !... Mais l'administration des postes qui encaisse et ne rend rien, devrait bien nous indiquer le moyen d'utiliser un petit bleu qui arrive 4 heures après l'impression du journal ! !

Et si ce petit bleu est inutilisable par sa faute, est-il légitime qu'elle conserve les frais de transmission ? Non, n'est-ce pas ; mais l'Etat, lui, a le droit de se comporter d'une façon qui serait malhonnête chez un vulgaire commerçant. Le public a tout juste le droit de dire *merci* et de se faire....

Il faut, cependant, essayer d'en finir, cette situation est intolérable. Nous nous sommes donc entendus avec l'Agence Radio qui nous transmettra par téléphone, les jours de publication du journal, les dernières informations. Nous espérons ainsi arriver plus vite et avoir un lot de nouvelles plus complet.

Souhaitons que ce ne soit pas une illusion !

La crise du tabac

Chaque jour des plaintes, des récriminations nous sont adressées au sujet de la crise du tabac. On nous demande les raisons pour lesquelles cette crise ne peut être atténuée !

Hélas ! il y a une simple raison à cette crise : c'est une autre crise, celle des transports !

Cependant, un fait curieux est à noter. Chaque fois que l'on entend parler de la crise du tabac, l'on peut constater que tous ceux qui protestent grillent une cigarette !

Il n'en est pas moins vrai que la crise dure, car voilà bientôt plusieurs semaines que les débits sont totalement dénués de paquets de tabac, de cigarettes, de cigares.

Et les fumeurs qui n'ont pas eu la précaution de faire une provision, sont navrés et ils se rabattent sur les manques que les planteurs ont pu conserver avant la livraison.

D'aucuns font même usage de thé, de feuilles sèches quelconques : ils coupent en menus morceaux ces feuilles, roulent une cigarette et font de la fumée !

C'est dur, très dur : les sociétés anti-tabagiques n'ont pas à faire de propagande contre le tabac. Elles sont servies à souhait par l'administration qui est chargée d'alimenter en tabac les fumeurs !

La livraison des tabacs

La livraison des tabacs dans le Lot est terminée et les planteurs qui, cette année, ont été moins nombreux que les années précédentes, se déclarent satisfaits des prix qui ont été payés.

C'est ce qui ressort de la lettre suivante que nous adresse M. Louis Delport, Président de la Confédération Générale des Tabacs :

« Sachant tout l'intérêt que vous portez à défendre nos planteurs, je vous envoie la moyenne générale des passages de cette année : elle est de 294 fr. 29.

« Cela paraît excessif : eh bien, non ! il faudra encore majorer les prix si l'Etat veut conserver cette culture. Grâce à nos efforts pour encourager les planteurs, nous avons pu sauver la culture et faire que cette année, le tabac ne manquera pas. Nous avons pour l'année prochaine les mêmes prix, ce qui encouragera les cultivateurs à planter encore davantage.

« Mais il y a une condition ; c'est que le ministre des finances ne permette pas que l'administration générale des tabacs, veuille reprendre aux planteurs ce que la loi de 1913 leur a accordé.

« Ce que les planteurs ne permettront pas, c'est qu'on touche au mode des tables d'expertise, comme le voudrait l'administration. Les planteurs ne veulent pas revenir au mode des temps anciens. Ils abandonneront plutôt la culture. »

M. Louis Delport espère, ainsi que nous, que le ministre des finances fera droit aux revendications des planteurs : d'abord, dans l'intérêt des planteurs, puis dans l'intérêt des fumeurs et enfin dans l'intérêt du Trésor !

Légion d'honneur

Parmi les nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur, (promotion de l'instruction publique), nous relevons avec plaisir le nom de notre compatriote M. Lalaurie, directeur de l'Ecole normale de Montauban.

Nous sommes heureux de compter M. Lalaurie à Cahors se réjouira de cette distinction méritée. Nous adressons au nouveau légionnaire nos sincères félicitations.

Citation

Nous relevons la citation suivante dont a été l'objet un jeune caducien Maurice Delbru, soldat musicien au 7^e d'infanterie.

« Le 24 avril 1918, a assuré la liaison entre son bataillon assailli de toutes parts par l'ennemi et le P. C du régiment.

A fait preuve du plus grand courage et du plus grand dévouement. »

C'est la deuxième fois que Maurice Delbru est cité.

Nous adressons nos félicitations à ce vaillant caducien qui est le fils du surveillant bien connu des travaux de la mairie de notre ville.

Gendarmerie

M. Viel, chef d'escadron à la garde républicaine (infanterie), passe à Cahors.

M. Miquel, chef d'escadron à Cahors détaché aux armées, passe à la garde républicaine (infanterie), et est maintenant détaché aux armées.

Aspirants

Dans la liste des élèves aspirants sortis du centre d'inspection de St-Cyr avec le grade d'aspirants, nous relevons les noms suivants des élèves appartenant au 7^e d'infanterie : Delbes Pierre, Gaillard Lucien, Lucas Fernand, Sennesab Henri.

Ces aspirants prendront rang en date du 5 février 1919.

Justice de paix

Par décret en date du 12 février 1919, M. Bascle est nommé juge de paix du canton de Vayrac.

Récompenses honorifiques

Les récompenses honorifiques suivantes viennent d'être obtenues par les maîtres de notre arrondissement et après :

Médaille de bronze : Mme Motlaz, institutrice à Labastide-Murat ; Mme Calvy, institutrice à Martel.

Mentions honorables : Mme Bladier, institutrice à Souillac ; Mme Hébrard, institutrice à Dégagnac ; Mlle Gernolles, institutrice à Cuzance.

Nos cordiales félicitations à ces dévouées maîtresses.

Union Amicale des Démobilisés venant des Armées

Les démobilisés venant des Armées sont invités à une réunion qui aura lieu le dimanche 23 février à 10 heures dans une salle de la Mairie de Cahors.

But : Formation d'une Amicale des démobilisés des Armées.

Un groupe de poilus.

Théâtre de Cahors

Qui ne se souvient du triomphe du roman de René Bazin : « Les Oberlé » qui valut à son auteur le fauteuil académique !

Les excellents artistes de la Tournée Chartier sont dignes de l'œuvre splendide qu'ils vont interpréter. La salle sera comble pour cette belle représentation, tant attendue et qui aura lieu au théâtre de Cahors le 21 février 1919.

Saint-Félix

Disparu. — Le nommé Louis Larromiguière, 65 ans, cultivateur au village de la Réjouille, commune de St-Félix, qui a été victime d'une tentative de disparition par sa femme le 31 octobre dernier, a disparu de son domicile depuis 10 jours.

Il a emmené à la foire de Capdenac-Gare (Aveyron) le 6 février, une paire de bœufs qu'il a vendus : plusieurs témoins déclarent l'avoir vu ce soir-là dans un restaurant de cette localité. Depuis on ne l'a plus revu ni même à la foire de Figeac à laquelle il ne manquait jamais d'aller. A-t-il été l'objet d'une agression en rentrant chez lui, le soir ? On l'ignore, mais on le craint par suite de la forte somme d'argent (2600 fr. environ) qu'il avait sur lui.

Une permission fut prise : son domicile par M. le Maire de St-Félix n'a prouvé rien d'anormal. Plainte a été portée au parquet de Figeac.

Un beau coup de fusil. — Dimanche dernier, le jeune Mural-Auguste, du hameau de Lestou, commune de St-Félix, a réussi à abattre d'un coup de fusil, dans les fourrés du village voisin, Laroque, une énorme lièvre du poids de 140 kgr. Il a également tué les 3 marcassins qui la suivaient.

Détails à noter : Lors d'une chasse précédente, l'aidant chasseur avait déjà tiré sur cette lièvre et d'un coup de fusil lui avait emporté une patte, sans toutefois réussir à l'abattre.

Nos félicitations à cet intrépide Nemrod, qui a rendu, ainsi, service à l'agriculture.

Des mesures s'imposent à bref délai, si l'on ne veut pas que dans 10 ans, le village de Laroque soit inhabitable et les terres voisines, laissées en friches par les cultivateurs, désolés de voir leurs récoltes ravagées par les sangliers.

DERNIÈRE HEURE

(Par téléphone, de l'Ag. RADIO)

L'ATTENTAT

Les renseignements sur l'attentat confirmant simplement ceux qu'on trouvera dans les télégrammes insérés plus loin, nous ne les insérons pas pour éviter un double emploi.

Troubles en Allemagne

De Bâle : On mande de Francfort que 120.000 ouvriers mineurs sont en grève dans le bassin de la Ruhr.

Les troupes du gouvernement ont commencé un mouvement contre les grévistes.

Émeutes réprimées

A la suite d'émeutes qui ont eu lieu dans la région de Vésel, le commandant belge du secteur correspondant a envoyé des troupes pour protéger la région.

Les Spartaciens opèrent

De Bâle : Les Spartaciens, après avoir occupé l'hôtel des Postes de Beyreuth ont forcé le bourgmestre de la ville à donner sa démission.

Les couleurs boches

Le conseil d'Etat a décidé que les couleurs allemandes seraient le rouge, le blanc et le noir. (Ce serait donc l'ancien drapeau retourné, couleurs verticales au lieu d'être horizontales).

Les prétentions des C. O. S.

De Bâle : Le Comité des ouvriers et soldats a déclaré que l'Assemblée ne pourrait considérer sa tâche comme terminée que lorsque le dit Comité serait reconnu comme faisant partie intégrante de la Constitution et lorsque les questions militaires seraient solutionnées d'une façon satisfaisante.

NOS DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

Les Boches baissent le ton

De Zurich : Les dernières conditions de l'armistice ont eu pour résultat de faire baisser le ton arrogant de la presse allemande.

L'offensive des Bolcheviks

De Londres : Des dépêches de Finlande indiquent que l'offensive de Trotsky continue sous sa direction. Les Esthoniens ont dû se replier, étant inférieurs en nombre et en munitions. Les Bolcheviks seraient sur le point de prendre Reimash.

L'attentat contre Clemenceau

Le bolchevisme en cause

Un consul de France en Russie a déclaré hier, au juge d'instruction que, dans une bibliothèque russe de l'avenue des Gobelins, fréquentée par les Bolcheviks, il a eu la sensation qu'un agitateur Russe tramait un complot contre Clemenceau avec des soldats Russes revêtus d'uniformes français. La sûreté prévenue surveilla la bibliothèque, mais le bolchevik ne revint pas.

Il est établi que Cottin eut des relations suivies avec des prisonniers russes récemment rapatriés et certains nihilistes.

L'état du blessé

Le bulletin de santé signale qu'une hémoptysie est survenue démontrant la pénétration du projectile dans le poumon.

L'examen radiographique et radioscopique précise la situation de la balle.

L'état du blessé continue à être satisfaisant. Température 36.9.

Clemenceau s'est entretenu, ce matin, avec MM. Pichon, Mordacq et Mandel.

L'entourage

L'agent Coursat, le brigadier Conjat, le secrétaire d'Etat-major Decaudin ont reçu la médaille militaire.

Paris, 12 h. 25.

L'ATTENTAT

Le dernier bulletin

Dernier bulletin de santé : L'hémoptysie survenue hier à 13 heures a démontré la pénétration du projectile dans le poumon droit. L'examen radiographique et radioscopique révèle le siège paramédiastinal de la balle.

Etat général satisfaisant. Température 36,9. Alimentation normale.

Clemenceau poursuit ses entretiens avec MM. Pichon, Mordacq et Mandel.

Paris, 13 h.

Chez M. Clemenceau

Au chevet du malade, M. Albert Clemenceau, le capitaine Clemenceau (frère et fils du président), le général Mordacq, M. Mandel se sont relayés.

Le Président de la République, les maréchaux Foch et Pétain font prendre des nouvelles toutes les 2 heures. Les visites continuent à affluer rue Franklin. Le roi du Monténégro a tenu à se rendre en personne au domicile de M. Clemenceau.

En Bochie

La situation en Westphalie ne semble pas s'améliorer. 120.000 mineurs seraient en grève dans le bassin de la Ruhr.

A Hanovre une bande de jeunes gens a délivré les détenus de la prison et a pillé les bureaux du parquet.

Dans toutes les parties de l'Allemagne des groupements se fondent pour lutter contre le bolchevisme.

REMERCIEMENTS

Monsieur MÈGES, greffier à Cahors et son fils remercient vivement les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame MÈGES

ÉTUDE

DE

M. René BILLIÈRES

avoué

63, boulevard Gambetta, à Cahors.

DEMANDE

en séparation de biens

D'un exploit enregistré de M^e Giustiniani, huissier à Cahors, en date du 19 février 1919.

Il appert, Que Madame Eugénie Ruamps, épouse Urban Célières, cultivatrice à la Mole-Vieille, commune de Cézac, canton de Castelnaud-Montastruc a formé contre son mari Urban Célières, cultivateur, demeurant actuellement à Sauzet (Lot) sa demande en séparation de biens, et qu'elle a constitué l'effet d'occuper pour elle sur cette assignation M^e René Billières avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant en ladite ville.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné.

Cahors, le 20 février 1919.

R. BILLIÈRES.

A VENDRE

Deux belles étagères d'étagère en fer forgé. S'adresser, rue Maréchal Foch, n° 8.

Charcuterie bourgeoise

A la date du 15 février 1919, M. Ernest DELMAS, démissionnaire, informe sa clientèle qu'il ouvre son magasin de charcuterie, rue du Portail Alban, n° 2.

Prix très modérés.

A VENDRE

MAISON située 11, rue des Maures, à Cahors. S'adresser au propriétaire.

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE

demandé par Cie d'assurances Accidents pr les Départements DORDOGNE, LOT, LOT-et-GARONNE, AVEYRON, GERS, CANTAL, CORREZE, TARN. Assurances combinaison nouvelle appelée à succès. Appointements. Frais de route. Carte chemin de fer. Commissions. Situation d'avenir. Références sérieuses exigées. Ecrire avec détails LA PERSÉVERANCE, en son hôtel ANGERS.

HUILES, SAVONS, DATTES

HUILE D'OLIVE filtrée 1^{re} pression 10 k. 45 fr. SAVON extra pur 70 0/0 gar. » 32 fr. DATTES 1^{re} choix français » 42 fr. Envoi franco contre mandat. En sus 2.50 par colis contre remboursement. Ecrire SILVERA, 53, Maltais, TUNIS.

RELIGIEUSE donne secret pr guérir pipi au lit et plaies. Maison Buron V. 10, à Nantes.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT

EXTRAIT DE SOCIÉTÉ

à capital et personnel variables

Suivant acte reçu par M^e Couderc, suppléant M^e Dutours, notaire à Prayssac, le quinze janvier 1919, enregistré.

MM. Fabin Mathurin, retraité des postes, Lagarde Albert, propriétaire, Lalanne Raoul, pharmacien, Berty Antoine, retraité, Cazard Antoine, employé des tabacs, Berré Jean-Baptiste, serrurier, Et Berré Jean, propriétaire, adjoint au maire, Tous demeurant et domiciliés

dans la commune de Prayssac (Lot), Ont comme fondateurs, déposé aux minutes de M^e Dutours l'un des originaux sous-seings privés, datés à Prayssac du douze janvier mil neuf cent dix-neuf, des statuts d'une Société anonyme à personnel et à capital variables, laquelle prend le titre de « Cooperative Prayssacoise ».

Cette Société a pour objet de fournir à ses associés exclusivement des marchandises de première qualité et de poids sincère, de réaliser au profit de ses membres des économies sur les dépenses de consommation, de louer, acquies, construire et approprier tous bâtiments en ateliers et magasins.

Son siège est établi à la mairie de Prayssac, avec faculté de le transférer ailleurs par simple décision du conseil d'administration.

Sa durée est fixée quant à présent à vingt ans à partir du jour de sa constitution définitive.

Le capital social est fixé quant à présent à la somme de dix mille francs divisée en quatre cents parts de vingt-cinq francs chacune. En raison des admissions, retraites, exclusions et décès prévus dans les statuts, le capital social variera en plus ou en moins ; mais il ne pourra jamais être réduit de plus du quart du capital initial.

L'assemblée générale des sociétaires peut apporter aux statuts des modifications jugées utiles notamment décider l'augmentation ou la diminution du capital social.

Si lors de l'inventaire annuel, déduction faite des charges et frais généraux il existe des trop perçus ils seront affectés à concurrence de

quinze pour cent au fonds de réserve. Ce prélèvement pourra être supprimé quand le fonds de réserve aura atteint la moitié du capital social initial.

Dans l'acte de dépôt des statuts les sept fondateurs déposants ont déclaré au notaire que les quatre cents parts de vingt-cinq francs chacune, qui étaient à émettre et à souscrire en numéraire, ont été effectivement souscrites et versées en totalité par deux cent dix personnes, ce qui a formé le total de dix mille francs.

A l'appui de cette déclaration les fondateurs ont remis au notaire, qui l'a annexé à l'acte, un état certifié sincère et véritable et signé par eux, contenant les noms, prénoms, qualités et domicile des souscrip-

teurs et le nombre de parts souscrites par chacun d'eux.

D'une délibération prise, le dix-neuf janvier dernier par l'assemblée générale des membres de ladite Société, dont une copie certifiée du procès-verbal qui en a été dressé, a été déposée aux minutes de M^e Dutours, notaire à Prayssac, le quatre février 1919, il appert :

1^o Que cette assemblée a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement ci-dessus relatée, et a approuvé les statuts ;

2^o Qu'elle a nommé trois commissaires titulaires : M. Guillaumont Louis, retraité à Prayssac, M. Lacombe Henri, propriétaire à Prayssac et M. Lafon Auguste, maire à Pescadore ; trois commissaires suppléants : M. Charles Emile, garçon à Prayssac, M. Cossou Ger-

main, cordonnier à Prayssac et M. Laporte Fabien, propriétaire à Prayssac ; quinze administrateurs titulaires : MM. Berré Jean, propriétaire, adjoint au maire ; Lalanne Raoul, pharmacien ; Fabin Mathurin, retraité ; Cavanié Oscar, propriétaire ; Joureau Lucien, propriétaire ; Berré Jean-Baptiste, forgeron ; Berré Eliacin, hôtelier ; Lagarde Albert, propriétaire ; Berty Antoine, retraité ; Martin Georges, propriétaire ; Costes Siméon, propriétaire ; Fraysse Henri, propriétaire ; Péné Achille, docteur médecin ; Cazard Antoine, employé des tabacs, tous demeurant à Prayssac ; et M. Capmas, propriétaire, maire, demeurant à Lagardelle ; et trois administrateurs suppléants : MM. David Antoine, hôtelier ; Jouffreau Noël, bourel et Devès Louis, proprié-

taire, tous demeurant à Prayssac ; 3^o Que tous ces commissaires et administrateurs ayant accepté leurs fonctions elle a déclaré la Société définitivement constituée.

Un exemplaire des statuts de la Société approuvés et signés par les sept fondateurs, une expédition de l'acte de déclaration de souscription et de versement et de la liste des souscripteurs y annexée et une expédition de l'acte de dépôt de la délibération constitutive ainsi que, de cette délibération ont été déposés le quatorze février 1919, au greffe de la justice de paix de Puy-Evêque et le quinze février 1919 au greffe du tribunal de commerce de Cahors.

Pour extrait :

COUDERC, notaire.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 40

LA GRANDE ÉPREUVE

PAR M. DESCHAMPS

CHAPITRE V

UU MALHEUR N'ARRIVE

JAMAIS SEUL

(Suite)

— Madeleine, je viens vous demander d'oublier les paroles que nous avons échangées ici avant mon départ...

La jeune fille inclina sa tête et dit à travers ses sanglots :

— Je ferai tout ce que vous voudrez M. François.

Il continua :

— La guerre a modifié bien des choses... Vous voyez ce qu'elle a fait de moi, je suis écopé... et, vraiment, je n'oserais pas, en abusant d'une promesse que vous avez faite à « l'autre » que j'étais autrefois, vous condamner à être l'épouse d'un infirme...

Blême, les yeux agrandis par un étonnement douloureux, Madeleine s'était levée.

— Que dites-vous, François ? Comment osez-vous commettre ce sacrilège de douter que vous me soyez aussi cher alors que vous avez plus de droits à ma tendresse et à ma reconnaissance. Que vous ai-je donc fait pour que vous m'offensiez dans

mes sentiments d'honnête femme et de française ? Pour que vous ne me croyiez pas digne de prolonger par le suprême témoignage d'estime, par le généreux amour qui console, l'épouvante récompense que vous décernent les regards respectueusement reconnaissants et attendris.

— Je vous le disais bien, conclut le vieux Pascal. Comment pouvez-vous faire des suppositions aussi monstrueuses ? Madeleine sera pour vous un trésor de force, une source de douceur qui se muera en énergie. Embrassez-vous, mes enfants, M. Delaunay viendra faire la demande officielle avant le départ d'Henry et le mariage sera fixé pour la date de son retour.

— Vous oubliez, dit François qu'il y a un autre obstacle, bien plus grand peut-être.

— Ah c'est vrai ! s'exclama le vieux misanthrope en éclatant de rire.

— Il y a encore, ma pauvre Madeleine, reprit le jeune homme, que j'ai un aveu pénible à vous faire. La guerre a causé la ruine totale de mon père...

— Oh, tant mieux, quel bonheur ! s'écria la jeune fille, il ne s'opposera peut-être plus à notre mariage, à présent ! Oh ! que je suis contente, que je serais contente plutôt si je savais que vous, vous n'avez pas changé... ?

— O chère, précieuse, vénérée fiancée de mon âme, comment pourrais-je ne pas vous admirer, vous aimer plus que jamais et n'être pas coïncidamment que vous seule pouvez me prodigier l'oubli de toutes mes épreuves et de mes inquiétudes pour

l'avenir ?

Comment n'aurais-je pas la certitude que vous seule pouvez me rendre le goût d'une vie qui sera peut-être dure, la foi en un bonheur certain, le courage que rien n'abat...

D'une voix étranglée par l'émotion, le vieux Pascal coupa le cours de ces expansions intempestives.

— Allons, dit-il sachez qu'il n'y aura rien de changé à Chèvremont. Plus de fausseté entre nous, L'usine des Delaunay retrouvera sa prospérité grâce à la dot de Madeleine...

— La dot de Madeleine ? répétèrent en chœur les deux jeunes gens.

— Oui, le contenu d'un vieux bas de laine... assez volumineux... qui ne me servirait de rien et que je cache parce que j'ai la vocation de vivre pauvrement. Les autres ont donné leur sang pour la France, je puis bien donner un peu d'or, c'est peu de chose en comparaison de ce que vous avez fait, François.

Les deux jeunes gens ne comprenaient pas ce que le vieux Pascal voulait dire. Était-il devenu subitement fou ?

Comment lui, le pauvre hère, d'aspect si lamentable, vêtu d'une défrôlée à faire pitié à un mendiant, lui, l'habitant d'une mansarde pleine de crapauds, de chats pelés et de chiens galeux, pouvait-il parler de donner un essor nouveau à une grande usine ?

François et Madeleine ouvraient des yeux ronds de stupeur ; la jeune fille s'avança vers lui.

— Mon parrain, vous êtes très bon de vouloir me constituer une dot, mais je vous remercie, François m'aime et j'aime François, cela nous

suffit ; nous ne demandons pas autre chose ; nous travaillerons. Il a son bras droit, j'ai mes deux mains, nous vous sommes reconnaissants d'avoir songé à simplifier pour nous les complications de l'avenir, merci de ce bon mouvement, mon parrain, vous êtes un grand cœur et nous, nous aimons bien.

Le père Pascal se fâcha.

— Je vois, dit-il, que vous croyez que je bats la breloque, que je perds la tramontane. Vous vous imaginez que je suis aussi guez que mes crapauds ? Je vous le répète, je me suis condamné librement à une vie d'isolement et de privations parce que, autrefois, avant la guerre, les hommes me paraissaient médiocres, envieux, flatteurs, haineux, amis du bien-être, conscients de leurs droits, sans l'être de leurs devoirs, fourbes, plats, faux et méprisables.

Mais la grande épreuve les a purifiés ; le monde a pris un autre aspect. Mes compatriotes, que je méprisais, se sont ressaisis ; ils m'ont donné la preuve qu'ils avaient du cœur, qu'ils étaient capables de poursuivre un idéal très élevé.

Devant le danger commun ils se sont serrés les uns contre les autres, se sont unis. L'âge d'or de la fraternité va répandre ses bienfaits ; les temps de l'unanime concorde sont venus. L'union d'âme et de cœur que la guerre a créée n'est pas superficielle, mais intégrale et profonde.

La volonté réfléchie, la spontanéité, l'élan, la cohésion de l'unanime dévouement qui ont arrêté l'